

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
CE 4^{ième} JOUR D'OCTOBRE 2011, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire
Monsieur Michel Robert, conseiller
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Gilbert Leroux, conseiller
Monsieur Jean-François Charest, conseiller
Monsieur Claude Brochu, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, assistait également à la séance.

R-145-2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Annie Houle que l'ordre du jour est adopté tel que lu et modifié.

**R-146-2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 6^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 2011**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 6^{ième} jour de septembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Charest, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le procès-verbal du 6^{ième} jour de septembre 2011 est accepté tel que déposé.

R-147-2011 COMPTES DE LA PÉRIODE

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et résolu que cette liste des comptes, au montant de 120 061.50\$ est acceptée tel que déposée.

**R-148-2011 RAPPORT DU C.C.U.
DU 3^{ième} JOUR D'OCTOBRE 2011**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3^{ième} jour d'octobre 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-149-2011 P.I.I.A.
SÉBASTIEN COMTOIS**

Considérant la demande de permis de monsieur Sébastien Comtois afin de construire une résidence sur le lot 64-1-20 du cadastre de St-Marc soit sur la rue Comtois;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation selon certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le P.I.I.A. est accepté tel que suggéré par le C.C.U.

R-150-2011

**P.I.I.A.
BRUNO VIENS**

Considérant la demande de permis de monsieur Bruno Viens afin de construire une résidence sur le lot 88-5 du cadastre de St-Marc soit sur la rue Richelieu;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation selon certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le P.I.I.A. est accepté tel que suggéré par le C.C.U.

A-14-2011

AVIS DE MOTION

Monsieur Claude Brochu, conseiller donne avis de motion, qu'il y aura présentation d'un projet de règlement de remplacement du plan d'urbanisme, portant le numéro #2-2011.

A-15-2011

AVIS DE MOTION

Monsieur Claude Brochu, conseiller donne avis de motion, qu'il y aura présentation d'un projet de règlement de remplacement du règlement de zonage portant le numéro #3-2011.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

PROJET DE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT #2-2011

RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME, COMPRENANT LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, LE CONTEXTE DE PLANIFICATION, LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT, LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE, LES AIRES D'AFFECTATION DU SOL ET DENSITÉS DE SON OCCUPATION, LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE.

Le règlement apparaît dans sa forme originale dans le volume approprié, il est par la présente considéré inscrit au livre des règlements comme s'il avait été inscrit au long.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi après avoir reçu les approbations requises.

Jean Murray
Maire

Sylvie Burelle
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

R-151-2011

**HOMOLOGATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT
DU PLAN D'URBANISME #2-2011**

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu;

Considérant l'obligation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme d'adopter un plan d'urbanisme conforme au schéma d'aménagement révisé pour l'ensemble du territoire municipal;

Considérant que le conseil a adopté un projet de règlement révisant le plan d'urbanisme en vigueur, en vertu de l'article 110.3.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, s'inscrivant ainsi à l'intérieur d'un processus de révision quinquennale;

Considérant l'avis de non conformité de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu donné le 22 septembre 2011;

Considérant que le conseil demande la dispense de lecture;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le projet de règlement de remplacement du plan d'urbanisme portant le numéro #2-2011 est homologué et sera soumis aux approbations requises.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

PROJET DE RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT #3-2011

RÈGLEMENT DE ZONAGE, COMPRENANT LES DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES, L'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT, LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU ZONAGE, LA NOMENCLATURE DES USAGES, LES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES APPLICABLES A TOUS LES USAGES DANS TOUTES LES ZONES, LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX CLASSES D'USAGES, LES DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES A CERTAINES ZONES, LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX CONSTRUCTIONS ET AUX LOTS DÉROGATOIRES, ET LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE.

Le règlement apparaît dans sa forme originale dans le volume approprié, il est par la présente considéré inscrit au livre des règlements comme s'il avait été inscrit au long.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi après avoir reçu les approbations requises.

Jean Murray
Maire

Sylvie Burelle
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

R-155-2011

**CESSION DE TERRAIN AU M.T.Q.
MONTÉE VERCHÈRES**

Considérant que le 9 septembre 2011 la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, représentée par Madame Sylvie Burelle, directrice générale, signait un projet d'entente avec le Ministère des transports du Québec pour lui céder 20 mètres carrés de terrain pour l'élargissement d'un ponceau situé sur la Montée Verchères;

Considérant que cet emplacement est connu et désigné comme étant une partie du lot 47-116 du cadastre de la paroisse de Saint-Marc, circonscription foncière de Verchères, tel qu'il appert au plan d'arpentage no. AA-8606-154-90-0468 préparé par Eric Denoncourt, arpenteur-géomètre, le 22 avril 2011 (minute no. 20 492);

Considérant qu'il a été entendu que cette cession de terrain serait faite en contrepartie de la somme de 600.00\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que monsieur Jean Murray, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à la vente d'une parcelle de terrain d'environ 20 m.c. connue et désignée comme étant une partie du lot 47-116 du cadastre de la paroisse de Saint-Marc, circonscription foncière de Verchères, tel qu'il appert au plan d'arpentage préparé par Eric Denoncourt, arpenteur-géomètre, le 22 avril 2011 sous le numéro 20 492 de ses minutes, pour la somme de 600.00\$.

R-156-2011

**PROJET D'AMÉNAGEMENT
BIBLIOTHÈQUE ARCHAMBAULT-TRÉPANIÉRIEN**

Considérant qu'une demande de subvention doit être envoyée au ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine dans le but de présenter un projet d'aménagement de la bibliothèque Archambault-Trépanier;

Considérant que nous devons nommer une firme d'architecte pour la préparation de l'étude préliminaire, d'un plan d'aménagement, de l'estimation des coûts de réalisation et d'une brève description des travaux;

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Michel Robert que la firme Daniel Cournoyer, architecte sera retenue pour réaliser cette étude au coût de 1750.00\$ taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire.

R-157-2011

INTERNET RURAL HAUTE VITESSE

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu travaille depuis plusieurs mois, de concert avec les autres municipalités rurales de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, pour rendre accessible Internet haute vitesse à l'ensemble des citoyens de leur territoire respectif;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a adopté une résolution de principe à l'effet qu'elle délègue aux municipalités la compétence pour procéder à un appel d'offres pour le projet d'Internet rural haute vitesse;

Considérant que par la suite, la Ville d'Otterburn Park a fait procéder à des travaux préliminaires d'évaluation du lot de grève remblayé et les conclusions des analyses ne rencontraient aucunement les critères fixés par le ministère pour l'octroi d'une telle subvention;

Considérant que la Ville d'Otterburn Park a, dès lors, communiqué avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et le Ministère des Transports du Québec pour tenter d'obtenir de ces derniers un support financier pour permettre la réhabilitation des berges de la Pointe-Valaine et l'enlèvement de la pointe se trouvant dans la rivière Richelieu;

Considérant que les coûts occasionnés par ce projet ne peuvent être défrayés exclusivement par la Ville d'Otterburn Park et par conséquent, cette dernière sollicite des partenaires financiers gouvernementaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu d'apporter notre soutien et notre appui à la Ville d'Otterburn Park dans ses démarches auprès d'instances gouvernementales pour permettre le retrait de la pointe se trouvant dans la rivière Richelieu afin que naisse un nouvel attrait régional d'envergure;

Que le conseil municipal adresse au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et au Ministère des Transports la présente résolution pour solliciter ces instances gouvernementales à l'effet qu'une aide financière significative doit être versée à la Ville d'Otterburn Park pour réaliser le projet décrit précédemment;

Que la Ville d'Otterburn Park s'engage de nouveau à ne poursuivre sur ce lot de grève, que des activités non lucratives publiques et à maintenir les lieux à ces fins.

R-158-2011

**CONCILIATION BANCAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL
AU 30 SEPTEMBRE 2011**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que ce rapport est accepté tel que déposé.

R-159-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que la séance est levée.

Jean Murray
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-147-2011, R-154-2011, R-155-2011, R-156-2011 et R-157-2011.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 5^{ième} jour d'octobre 2011.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale